

Réforme de la formation initiale reportée d'un an

Jean-Michel Blanquer vient d'annoncer que la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignant·es, qui devait se mettre en place à la rentrée 2020, est reportée d'un an.

Une [pétition](#) initiée par la FSU, relayée massivement, [la multiplication des prises de position](#) émanant de diverses composantes de l'université d'une majorité d'académies s'élevant contre cette réforme et sa mise en application à la rentrée 2020, c'est dans ce contexte que le ministre a annoncé devant la CPU (Conférence des présidents d'université), la possibilité pour les INSPE de reporter d'un an la mise en place des nouvelles maquettes de master MEEF. Selon les académies, les nouvelles maquettes de master seront mises en œuvre à la rentrée 2020 ou 2021. Le nouveau concours placé en fin de M2, reste quant à lui programmé pour la session 2022. Fidèle à son habitude, Jean-Michel Blanquer n'en a pas informé officiellement les enseignant·es et leurs organisations syndicales.

Pour la FSU, ce report doit être la première étape d'une remise à plat de la réforme

Le communiqué

Formation des enseignants : le report doit être la première étape d'une remise à plat de la réforme

Le ministre vient de décider du report d'un an de la réforme de la formation initiale des enseignant·es. Cette mesure évitera dans un premier temps que les personnels chargés d'élaborer les maquettes de formation soient contraints de le faire dans des conditions qui ne permettraient pas de mettre en œuvre une formation universitaire et professionnelle de qualité. Cependant, la FSU réaffirme son opposition de fond à cette réforme : les questions subsistent et nécessitent d'engager une véritable réflexion collective pour améliorer la formation et répondre à la crise de recrutement qui s'aggrave.

La FSU a toujours défendu la nécessité d'une formation initiale ambitieuse. La qualité du service public d'éducation en dépend. Le resserrement des contenus de formation sur les "savoirs fondamentaux" ne peut être compatible avec l'ambition d'un service public d'éducation centré sur la démocratisation des savoirs et de la culture commune.

La formation initiale doit permettre de construire des compétences de professionnels experts et non pas se limiter à mettre en œuvre des consignes amenées à se succéder au gré des évolutions ministérielles. La FSU dit son opposition à des épreuves de concours qui privilégient la motivation aux dépens des connaissances.

En amont des concours, des mesures courageuses doivent être mises en place pour permettre à davantage d'étudiant-es de se préparer aux métiers de l'enseignement : il faut rétablir des aides spécifiques. La FSU souhaite que soit portée au débat public la mise en place d'un vaste plan de prérecrutement.

La FSU refuse que des étudiant-es contractuel-les se retrouvent en responsabilité de classe. Elle demande des conditions de stage favorables avec des personnels formés et les moyens nécessaires pour garantir une formation universitaire et professionnelle de qualité et une entrée progressive dans le métier.

Paris, le 19 janvier 2020